

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EN 2018, LA VILLE DU GOSIER HONORE LES MÈRES DE FAMILLE DE 5 OU 6 ENFANTS

GOSIER, LE 13 AVRIL 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que cette année, les mères de famille de 5 ou 6 enfants seront honorées à l'occasion de la fête des mères.

A cet effet, il est demandé aux mamans ayant 5 ou 6 enfants de s'inscrire au Centre Communal d'Action Sociale, situé au pôle administratif de Périnet jusqu'au 9 mai 2018.

Les pièces justificatives pour l'inscription sont :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile (quittance edf, eau, loyer etc.)

Pour les personnes de nationalité étrangères, 2 pièces supplémentaires sont demandées : titre de séjour valide et attestation CAF.

Contact :

Centre Communal d'Action Sociale 0590 84 99 20